Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1992)

Rubrik: Amérique latine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

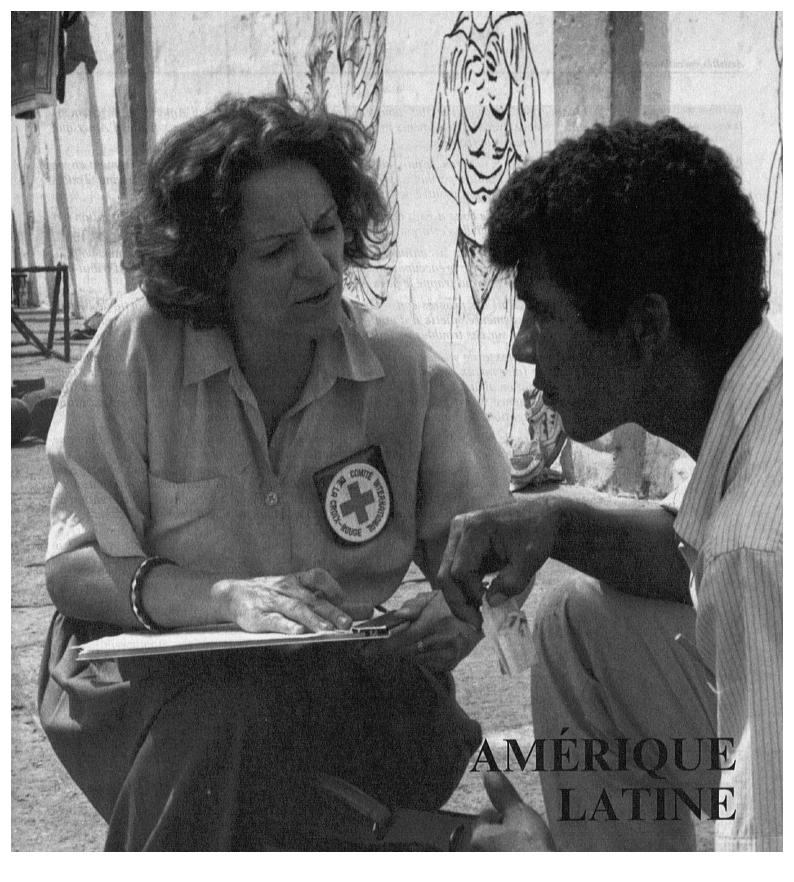
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Amérique centrale *Délégation CICR:* El Salvador

Délégations régionales CICR: Guatemala-City San José

Amérique du Sud Délégation CICR: Pérou

Délégations régionales CICR: Bogotá Brasilia Buenos Aires

Personnel

Expatriés CICR*: 65 Sociétés nationales*: 1 Employés locaux**: 138

Dépenses totales CHF 17 195 805 L'année 1992 marquait le 500^e anniversaire de la «découverte» de l'Amérique; l'événement a été célébré avec des sentiments mèlés, qui reflètent les incertitudes auxquelles l'Amérique latine se trouve confrontée.

Au Salvador, les accords de paix conclus en janvier 1992 sont entrés progressivement en vigueur pendant l'année, permettant d'espérer un retour à une atmosphère plus sereine. Toutefois, d'autres pays ont montré des signes de troubles.

Deux tentatives de coup d'Etat ont eu lieu au Venezuela, tandis qu'en Haïti, la situation n'a guère évolué, des civils s'efforçant toujours de fuir le pays.

La situation au Pérou a continué, comme les années précédentes, à représenter pour le CICR un sujet de vive préoccupation. La population civile a encore payé un lourd tribut à la violence incessante qui frappe le pays.

De fait, en dépit des progrès constatés dans certains domaines, la majeure partie de l'Amérique latine demeure sujette à d'immenses problèmes économiques et politiques qui débouchent souvent sur des troubles sociaux.

Dans ce contexte de mécontentement persistant, il est d'autant plus important, pour le CICR, de faire mieux connaître le droit international humanitaire et les principes du Mouvement, tout en aidant les Sociétés nationales à renforcer leur capacité à faire face aux situations d'urgence. C'est pourquoi le maintien d'une couverture globale de l'Amérique latine par les délégations régionales demeure une priorité de l'institution.

Bon nombre de pays ont redoublé d'efforts pour améliorer le respect des droits de l'homme en devenant parties à des instruments internationaux et en réformant leur législation; l'application totale de ces principes demeure cependant une tâche ardue. L'un des objectifs du CICR en 1992 a donc été d'encourager la reconnaissance de la Commission internationale d'établissement des faits, prévue par l'article 90 du Protocole additionnel I, et la création de commissions pour l'application du droit international humanitaire à l'échelon national.

^{*} effectifs calculés sur une moyenne annuelle

^{**} au 31 décembre 1992

EL SALVADOR

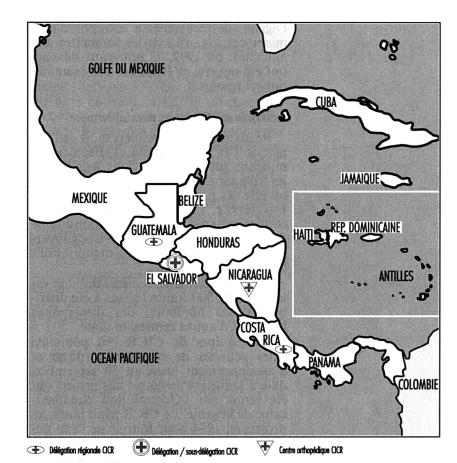
Compte tenu de l'application progressive de l'accord de paix, conclu à la fin de 1991 et officiellement signé le 16 janvier 1992, le CICR a pris des mesures pour préparer la fermeture de sa délégation. Dès l'arrivée du personnel des Nations Unies (ONUSAL), le CICR a cessé de suivre la situation de la population civile. Deux bureaux, ainsi que la sous-délégation de San Miguel, ont été fermés en avril, et, en septembre, seuls deux expatriés demeuraient encore en poste dans le pays. Ils étaient placés sous la responsabilité de la délégation régionale du CICR à San José de Costa Rica.

Le 16 décembre, le CICR était officiellement convié à assister aux festivités organisées à San Salvador pour célébrer la paix.

Tout au long de 1992, le CICR a continué de fournir un appui financier à la Croix-Rouge salvadorienne pour lui permettre de maintenir ses services.

Activités en faveur des détenus

Au début du mois de février, une amnistie a été décrétée pour les détenus de sécurité. Les délégués ont continué d'effectuer des visites dans les lieux de détention pour suivre la situation des personnes encore détenues et pour s'assurer que les personnes pouvant bénéficier de la loi d'amnistie étaient bel et bien libérées. Les établissements visités comprenaient les lieux de détention dépendant des corps de sécurité et des forces armées, les centres pénaux relevant du ministère de la Justice, des unités de défense civile et des hôpitaux. Au mois de janvier, 100 visites de ce type ont été effectuées; à la fin du mois de juin, seul un petit nombre de personnes, ne répondant pas aux conditions requises pour bénéficier de l'amnistie, restaient encore détenues.



Le rapport sur les visites effectuées par le CICR en 1991 a été remis aux autorités au mois de mai.

Au cours des premiers mois de l'année, le CICR a continué de payer les frais de voyage de familles souhaitant rendre visite à des parents détenus.

Agence de recherches

Lors de la signature de l'accord de paix, le bureau de recherches à El Salvador disposait de listes contenant quelque 6 000 noms de personnes portées disparues pendant les douze années du conflit. Dans l'espoir de pouvoir lever les incertitudes concernant le sort de ces personnes, l'agence de recherches a entrepris d'examiner ces cas, afin de les soumettre aux autorités. En 1992, 72 nouveaux dossiers ont été ouverts et 1 389 des cas examinés ont été résolus.

Activités médicales et assainissement

Pendant les trois premiers mois de l'année, le CICR a continué d'effectuer des missions sur le terrain, dans les villes et les villages coupés des services médicaux ou affectés par le conflit à d'autres titres. Dès février, l'institution a commencé à confier progressivement la responsabilité des centres de santé à des services gouvernementaux ou à d'autres organisations humanitaires.

En 1992, du matériel médical d'une valeur de 209 000 francs suisses a été distribué à des hôpitaux, des dispensaires locaux et d'autres centres de santé.

Les équipes du CICR ont poursuivi leurs activités de purification d'eau et d'assainissement jusqu'au 30 septembre, date à laquelle l'ensemble des projets ont été repris par l'Organisation panaméricaine de la santé. Le CICR avait lancé ces projets en 1984 pour fournir de l'eau potable aux civils affectés par le conflit et pour bâtir des latrines à leur intention. Au total, 244 projets concernant quelque 150 000 personnes ont été menés à bien.

Diffusion

L'une des conséquences de l'accord de paix a été la restructuration des forces armées salvadoriennes. A la suite de discussions entre les autorités militaires et le CICR, des cours de droit international humanitaire ont été intégrés au programme d'études ordinaire de la nouvelle académie militaire. En mars, 45 cadets ont suivi un cours d'une semaine, et trois séminaires ont été organisés à l'intention de 120 officiers. En outre, le CICR a aidé les forces armées à mettre en place une équipe mobile de diffusion.

GUATEMALA-CITY Délégation régionale (Belize, Caraïbes, Guatemala, Mexique)

ANTIGUA-ET-BARBUDA

La Croix-Rouge d'Antigua-et-Barbuda a été formellement reconnue en novembre, suite à une mission du CICR, en août, et sur recommandation de la Fédération.

CUBA

Le délégué régional s'est rendu à diverses reprises à La Havane pour y rencontrer des hauts responsables du ministère des Affaires étrangères. L'objectif des entretiens était d'encourager Cuba à ratifier le Protocole additionnel II et de discuter de la création d'un centre de diffusion du droit international humanitaire.

A la fin du mois de janvier, deux cours de diffusion ont été organisés par le CICR à l'intention d'officiers des forces armées et de hauts fonctionnaires. En mai, le délégué régional a assisté aux festivités organisées par la Société nationale à l'occasion de la Journée mondiale de la Croix-Rouge, et a eu de nouveaux entretiens avec les autorités cubaines.

GUATEMALA

Le 22 mai, le ministre des Affaires étrangères du Guatemala, Gonzalo Menéndez Park, s'est rendu au siège du CICR. Il y a été reçu par le président du CICR, Cornelio Sommaruga, qui lui a remis plusieurs mémorandums sur des propositions d'activité de l'institution en faveur de la population civile et des détenus politiques au Guatemala. Parallèlement, le délégué général pour l'Amérique latine s'est entretenu des mêmes questions avec le vice-président, Gustavo Espina Salguero.

En raison de difficultés politiques, l'opération prévue par le CICR pour venir en aide à 12 000 personnes déplacées dans le Quiche n'a pu être réalisée que très partiellement. Quelque 400 civils, femmes et enfants pour la plupart, ont été vaccinés en mars et en avril. Des secours d'urgence ont également été distribués.

HAÏTI

Tout au long de l'année, le CICR a maintenu des contacts avec le gouvernement et les autorités *de facto* de Haïti. Le délégué général et le délégué régional se sont rendus à Port-au-Prince le 28 janvier; ils y ont été reçus par le premier ministre par intérim, Jean-Jacques Honorat.

En janvier, février, mars et juin, le CICR a accompli des visites au pénitencier national de Port-au-Prince; un petit stock de médicaments et de matériel médical a été remis à l'infirmerie de l'établissement. Les délégués ont pu visiter, dans un premier temps 17 personnes, puis l'ensemble des 19 personnes arrêtées à la suite de l'occupation de l'ambassade canadienne, à la fin du mois de novembre et en décembre 1991. A la fin du mois d'août 1992, tous ces détenus avaient été libérés.

Les détenus arrêtés après la tentative manquée de renversement du gouvernement de M. Aristide, en janvier 1991, et que le CICR avait visités pendant la même année, ont été amnistiés et libérés. Au mois de mars, les délégués ont également obtenu l'autorisation de se rendre dans les cinq prisons des provinces, et en septembre, ils ont obtenu l'accès au service des interrogatoires de la police nationale.

Pour aider le personnel médical local à affronter les situations d'urgence, un séminaire sur la chirurgie de guerre a été organisé sous les auspices du CICR à Portau-Prince, du 28 janvier au 4 février. Cent quarante chirurgiens haïtiens y ont assisté. Le CICR a fourni un appui à la So-

ciété nationale pour ses activités de diffusion ainsi que pour l'entretien de ses véhicules.

Lorsque les autorités ont permis aux réfugiés haïtiens à Cuba de revenir dans leur pays en avril, le CICR est demeuré en contact permanent avec les Sociétés de la Croix-Rouge des deux pays pour s'assurer du bon déroulement de l'opération. Le HCR a rapatrié 1 342 personnes. Tant la Croix-Rouge haïtienne que la Croix-Rouge cubaine ont joué un rôle actif pour aider les réfugiés de la mer haïtiens, et le CICR a aidé les deux Sociétés nationales à installer un système efficace de télécommunications.

A la fin du mois de novembre, 20 officiers supérieurs des forces armées haïtiennes ont assisté à un séminaire du CICR sur le droit international humanitaire à Port-au-Prince.

MEXIQUE

Des contacts ont été maintenus tout au long de l'année avec les autorités mexicaines, et le délégué général a assisté à la Convention annuelle de la Société nationale, qui s'est déroulée à Puebla le 28 octobre.

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

La Société de la Croix-Rouge de Saint-Kitts-et-Nevis a été officiellement reconnue en août, après qu'une mission du CICR s'était rendue sur place au mois de juin, et sur recommandation de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Un délégué du CICR s'est rendu à Trinité-et-Tobago au mois d'août. Il y a été informé de la libération de toutes les personnes arrêtées en relation avec la tentative de coup d'Etat de juillet 1990. SAN JOSÉ Délégation régionale (Costa Rica, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Panama)

COSTA RICA

Comme les années précédentes, le CICR a participé au cours interdisciplinaire sur les droits de l'homme, organisé à l'Institut interaméricain des droits de l'homme, à San José, du 22 septembre au 2 octobre. Le CICR a présenté un exposé sur le droit international humanitaire et sur les activités de l'institution à quelque 120 participants, pour la plupart fonctionnaires de haut rang, diplomates, magistrats et enseignants, venant de 24 pays d'Amérique latine.

HONDURAS

Un séminaire régional consacré au droit international humanitaire, premier du genre en Amérique latine, s'est déroulé à Tegucigalpa du 20 au 24 janvier. Trente-deux officiers des forces armées du Salvador, du Guatemala, du Nicaragua et du Honduras, ainsi que des officiers de police du Costa Rica et du Panama, y ont assisté. Le séminaire était organisé conjointement par le CICR et les forces armées honduriennes. Pour la première fois, des représentants des forces de police et des forces armées de divers pays ont eu l'occasion de se réunir et de discuter de manière informelle.

NICARAGUA

Depuis décembre 1991, seules les activités orthopédiques requièrent une présence permanente du CICR; toutes les autres activités relèvent de la délégation régionale de San José de Costa Rica. La présidente du Nicaragua, Violeta Chamorro, a reçu le délégué général pour l'Amérique latine et le délégué régional le 19 mai. Des entretiens ont également eu lieu avec le ministre de la Santé. A la suite de ces discussions, le CICR a décidé de continuer d'assurer le fonctionnement du centre orthopédique Erasmo Paredes, et de contribuer à la formation de spécialistes locaux jusqu'à la fin de 1993. En 1992, le centre a équipé plus de 121 amputés et fabriqué plus de 346 prothèses et 1 062 autres appareils orthopédiques. Mme Chamorro a visité le centre le 1er juillet.

En décembre, le délégué régional s'est entretenu avec le ministre de la Présidence, Antonio Lacayo, pour évoquer des questions telles que la diffusion du droit international humanitaire, la ratification des Protocoles additionnels et l'avenir de la Société nationale, que le CICR continue de soutenir.

PANAMA

Un séminaire sur le droit international humanitaire s'est déroulé à Panama les 10 et 11 février. Organisé par le ministère de l'Intérieur, il a réuni une trentaine de hauts fonctionnaires. Les principaux orateurs étaient le délégué régional du CICR et le président de la Croix-Rouge panaméenne, Jaime Fernandez Urriola.

En mai et en septembre, une équipe du CICR a visité 43 détenus politiques dans deux prisons, dont une sous la responsabilité de la police, et trois hôpitaux. Quelques secours médicaux ont été remis aux autorités des prisons.

Conformément au mandat que lui confèrent les Conventions de Genève, le CICR a également visité deux prisonniers de guerre et un civil, détenus aux Etats-Unis.

PÉROU

Alors que la violence continuait de resserrer son emprise sur le pays, tout particulièrement dans les zones urbaines, le président Alberto Fujimori, constitutionnellement élu en 1991, a prononcé, au début du mois d'avril, la dissolution du Congrès national, et placé le pays sous administration présidentielle directe. Les efforts entrepris pour démanteler le mouvement du Sentier lumineux ont redoublé d'intensité, et son dirigeant a été capturé en septembre. Cela n'a pourtant pas permis d'endiguer la violence, que la population civile à continué de subir dans l'ensemble du pays. Dans la capitale, les attaques de guérilla ont fait beaucoup de victimes.

Le 8 juin, le délégué général pour l'Amérique latine a gagné Lima, où il a été reçu par le président Fujimori. Il lui a remis des rapports du CICR concernant la situation de la population civile et des détenus de sécurité. Ces rapports ont également fait l'objet de discussions avec le ministre de l'Intérieur, le général Briones Davila. Le délégué général s'est entretenu avec le premier ministre, Oscar de la Puente, qui est également ministre des Affaires étrangères et le chef du commandement conjoint des forces armées. Les entretiens ont notamment porté sur les visites du CICR aux détenus et sur l'utilisation par l'armée de groupes de défense civile dans sa campagne contre les mouvements de guérilla.

Activités en faveur des détenus

Au début de l'année, des équipes du CICR ont continué de visiter des personnes détenues en rapport avec le conflit dans divers centres de détention administrés par la police nationale, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice et l'unité antiterroriste DINCOTE (Dirección nacional



contra el terrorismo). Dès le mois d'avril, cependant, elles ont dû faire face à une résistance de plus en plus marquée des autorités détentrices, du fait de l'introduction d'une législation plus stricte concernant la détention. La nouvelle réglementation place sous la responsabilité de la police les prisons qui étaient naguère administrées par le Conseil national pénitentiaire («Instituto nacional penitenciario».)

Le 6 mai, des combats ont éclaté dans la prison Miguel Castro Castro: des détenus membres du Sentier lumineux refusaient leur transfert vers d'autres lieux de détention. Les visites du CICR ont été provisoirement suspendues. Le 13 mai, le président du CICR a exprimé sa préoccupation au président Fujimori. Le même jour, un médecin du CICR a été autorisé à examiner tous les détenus de sécurité de l'établissement, et en juin, les délégués ont pu, pour la première fois depuis le soulèvement, s'entretenir avec les détenus membres de Sentier lumineux séjournant dans l'établissement. Toutefois, ce n'est que dans la première semaine du mois d'août que les visites régulières ont repris.

Le 13 août, une «résolution suprême» a été rendue au sujet des visites aux détenus. Elle stipulait que le CICR pouvait avoir accès aux lieux de détention où séjournaient des personnes arrêtées pour actes de terrorisme, mais qu'aucune nouvelle autorisation ne serait délivrée.

Le président du CICR a abordé cette question le 31 août, à l'occasion de la visite à Genève du premier ministre. Diverses démarches ont été entreprises par la suite auprès de M. de la Puente et du ministre de l'Intérieur, sans permettre de débloquer la situation. Le 15 septembre, les visites du CICR dans les lieux de détention dépendant du ministère de la Justice ont été interrompues, car les autorisations délivrées aux délégués pour leur permettre de s'entretenir avec les détenus, conformément aux procédures habituelles de l'institution, n'avaient plus été renouvelées depuis mai. Ce problème touchait également les prisons passées sous l'autorité de la police en avril.

Des pourparlers à haut niveau se sont déroulés à plusieurs reprises, tant au Pérou qu'au siège du CICR, pour obtenir de nouvelles autorisations, mais sans succès.

En 1992, le CICR a néanmoins effectué 1 727 visites dans 407 lieux de détention. Les délégués ont pu s'entretenir avec 4 218 détenus, dont 2 950 pour la première fois.

Le CICR a également poursuivi ses programmes d'aide aux détenus (articles d'hygiène et de nettoyage, matériel d'éducation et de loisirs), et a fourni une assistance spéciale aux tuberculeux de la prison de Lurigancho. Les détenus récemment libérés et sans moyens ont reçu une aide ponctuelle (paiement du voyage de retour du détenu dans sa famille, secours d'appoint pour sa réinsertion). Trois cents familles de détenus ont reçu une assistance matérielle et des bons de transport pour leur permettre de rendre visite à leurs parents en prison.

Activités en faveur de la population civile

Le CICR a continué d'élargir ses missions sur le terrain dans les zones d'urgence, et plusieurs nouveaux bureaux ont été ouverts (voir carte). Des médecins, des infirmières et des délégués ont régulièrement accompli des missions pour protéger les victimes de la violence, par leur présence et par leurs démarches auprès des groupes armés. Elles visaient à les convaincre de la nécessité de respecter les règles fondamentales du droit international humanitaire.

Le CICR a distribué aux victimes civiles du conflit des vivres, des couvertures, des habits chauds, des semences, de la tôle ondulée et des ustensiles de cuisine. Ce programme a concerné 18 151 personnes en 1992. Le programme spécial de repas chauds pour les orphelins dans les cantines scolaires s'est poursuivi, mais, au mois de mai, le CICR a suspendu son aide à l'une des quatre cantines en raison de problèmes de contrôle. Néanmoins, quelque 1 500 enfants ont reçu des repas quotidiens. En 1992, le CICR a distribué au total 86 tonnes de secours d'urgence au Pérou.

Activités médicales

L'assistance aux victimes de la violence a été l'une des actions les plus importantes pour les équipes médicales du CICR. Elles se sont rendues régulièrement sur le terrain pour évaluer les besoins, notamment dans les dispensaires locaux et postes de santé, donner des consultations, évacuer les blessés et fournir du matériel et des médicaments. Le CICR a également, comme les années précédentes, facilité l'hospitalisation des blessés provenant des zones d'urgence dans les hôpitaux de la capitale.

L'épidémie de choléra a empiré dans plusieurs régions, mais l'incidence générale de la maladie a été beaucoup plus faible que l'année précédente. En février, la délégation a lancé un programme de lutte contre le choléra dans des zones isolées de la Selva et de la Sierra, où le ministère de la Santé n'était pas en mesure d'assurer un approvisionnement régulier.

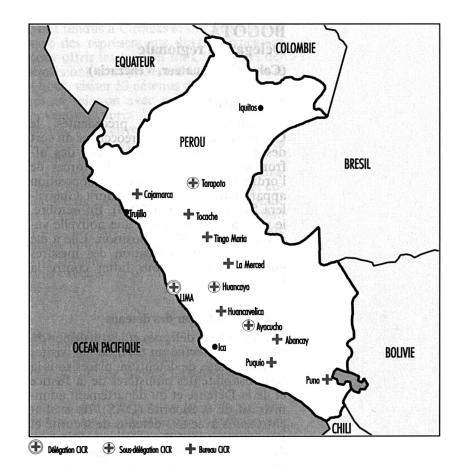
Un chirurgien du CICR, envoyé au Pérou en décembre 1991, a passé quatre mois à former dans l'ensemble du pays le personnel chirurgical local aux techniques de chirurgie de guerre. En outre, un séminaire spécialement consacré à ce thème, organisé à Lima en avril, a rassemblé 260 participants d'académies et d'hôpitaux civils et militaires, situés en majorité dans la capitale et aux alentours.

Agence de recherches

Le CICR a continué d'enregistrer les détenus de sécurité et de transmettre de leurs nouvelles à leurs familles. En moyenne, 1 870 personnes ont pris contact avec les bureaux du CICR chaque mois, le plus souvent pour demander une assistance. Dans 172 cas, elles ont formulé des demandes de recherches concernant des personnes signalées disparues à Lima ou dans les zones d'urgence.

Diffusion

La diffusion est demeurée une priorité du CICR dans le cadre de ses activités au



Pérou. Des réunions ont été organisées dans l'ensemble du pays pour diffuser des informations sur les principes du Mouvement et sur les règles essentielles du droit international humanitaire. Les publics visés comprenaient la population civile, les membres des forces armées et de la police, ainsi que les membres des unités de défense civile placées sous la responsabilité de l'armée péruvienne. Au mois de juin, une série de cours destinés à quelque 2 500 étudiants de l'école nationale de la police ont commencé. La revue, lancée en 1991 à l'intention des écoliers, a atteint un tirage de 50 000 exemplaires.

BOGOTÁ Délégation régionale

(Colombie, Equateur, Venezuela)

COLOMBIE

Comme les années précédentes, le CICR a continué de se préoccuper du sort des populations civiles victimes des affrontements violents entre les forces de l'ordre et les mouvements d'opposition appartenant à la Coordinadora Guerrillera Simón Bolivar (CGSB). En octobre, le pays a été balayé par une nouvelle vague d'attaques de l'opposition. Elle a été suivie d'une intensification des mesures gouvernementales pour lutter contre la CGSB.

Activités en faveur des détenus

En 1992, les délégués et les médecins du CICR ont effectué un total de 264 visites dans 148 lieux de détention, placés sous la responsabilité des ministères de la Justice et de la Défense et du département administratif de la Sécurité (DAS). Ils se sont entretenus avec 893 détenus de sécurité et ont enregistré 508 nouveaux détenus, dont 18 en période d'interrogatoire. Des efforts ont été entrepris pour améliorer la notification des nouvelles arrestations par les autorités.

Le CICR a fourni une assistance aux détenus sous forme de vêtements, d'articles d'hygiène et de sport. Il a en outre payé les soins dentaires, ophtalmologiques et médicaux, et fourni des médicaments et du matériel médical et dentaire aux infirmeries des prisons. Il a également financé les frais de voyage pour 839 familles rendant visite à leurs parents détenus pour raisons de sécurité.

A dix reprises, le CICR a accepté, à la demande de l'opposition armée, d'être présent en tant qu'intermédiaire neutre lors de la libération des prisonniers par

ces forces. Au total, 34 militaires et civils

ont ainsi recouvré la liberté en présence des délégués du CICR.

Activités en faveur de la population civile

Deux nouveaux bureaux ont été ouverts sur le terrain, à Villavicencio, en février, et à Popayán, en septembre. Avec le bureau de Bucaramanga, ouvert en 1991, ces nouvelles antennes ont permis au CICR de desservir l'ensemble du sudouest du pays.

Agence de recherches

L'Agence de recherches du CICR à Bogotá a continué de réunir des renseignements concernant les détenus visités par le CICR. Elle a également eu accès au registre des nouvelles arrestations tenu par la police.

L'Agence a reçu de nouvelles demandes de recherches concernant 57 personnes. Au total, 25 cas ont pu être résolus positivement; certains avaient été signalés avant 1992.

Activités médicales

Un accord de coopération a été signé le 12 mars avec le centre orthopédique «CIREC» à Bogotá. Un orthopédiste du CICR arrivé en février, a mis au point, avec l'aide d'un coordinateur technique du siège du CICR, les modalités de participation du CICR aux activités du centre, ainsi que la liste du matériel nécessaire. A la fin de l'année, 483 orthèses et 396 prothèses avaient été fabriquées. Pendant l'année, 827 personnes ont été équipées de composants orthopédiques, dont un certain nombre d'agriculteurs estropiés par des mines terrestres.

Diffusion

Le CICR a poursuivi son soutien au vaste programme de diffusion de la

Croix-Rouge colombienne. En octobre, la Société nationale et le CICR ont organisé un séminaire de trois semaines à l'intention des responsables de la diffusion de la Croix-Rouge. Une trentaine de personnes, dont dix représentants d'autres Sociétés nationales d'Amérique latine, y ont participé. Le programme portait non seulement, comme à l'accoutumée, sur les principes du droit international humanitaire et ceux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, mais encore sur des thèmes tels que les droits de l'homme et l'action de la Croix-Rouge en cas de troubles ou de tensions internes.

En avril, une série de conférences hebdomadaires a été lancée à l'intention de tous les diplômés de l'école nationale de la police à Bogotá, y compris les aspirants officiers.

En outre, les délégués ont régulièrement diffusé des messages concernant les activités et les principes du CICR sur les ondes de stations de radio locales afin d'améliorer la sécurité.

ÉQUATEUR

Le délégué régional a pris contact en septembre avec les nouvelles autorités. Celles-ci ont, à l'instar de l'ancien gouvernement, donné leur accord de principe pour que le CICR puisse visiter les détenus de sécurité. Le CICR a maintenu son appui au programme de diffusion de la Croix-Rouge équatorienne. A la fin du mois de mars, une réunion internationale de responsables de la diffusion du CICR a eu lieu, à Ipiales. Quelque 20 personnes des Sociétés de la Croix-Rouge de Colombie et d'Equateur y ont participé.

VENEZUELA

A la suite de la tentative de coup d'Etat du 4 février, des membres de la délégation régionale de Bogotá se sont immédiatement rendus à Caracas et ont pris contact avec des représentants du gouvernement pour offrir les services du CICR. Des délégués ont ainsi pu, entre le 30 juillet et le 4 août, visiter 53 détenus de sécurité, arrêtés en relation avec ces événements. En novembre, après l'échec d'une nouvelle tentative de renverser le gouvernement, le CICR a renouvelé son offre de visiter les détenus.

Un séminaire a été organisé conjointement par le CICR et la Croix-Rouge colombienne pour aider la Société nationale vénézuélienne à se préparer à une action d'urgence en cas de manifestations de masse et d'autres troubles civils. Le CICR a également fait don de matériel de premiers secours à la Croix-Rouge vénézuélienne.

BRASILIA Délégation régionale (Brésil, Guyana, Guyane française, Suriname)

Le Brésil a déposé au mois de mai son instrument d'adhésion aux Protocoles additionnels de 1977, qui sont entrés en vigueur le 5 novembre. Tout au long de l'année, le délégué régional a maintenu des contacts à haut niveau au sujet de la reconnaissance de la Commission internationale d'établissement des faits et de la diffusion du droit international humanitaire. Il a également pris part à de nombreuses conférences et réunions concernant le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

Les activités du CICR en relation avec le Sommet de Rio de Janeiro sur l'environnement sont mentionnées sous le titre *Droit et considérations juridiques*, p. 166.

Le délégué régional s'est rendu en Guyana le 27 avril, pour des entretiens avec le directeur général du ministère des Affaires étrangères et le chef d'état-major des forces armées.

BUENOS AIRES Délégation régionale (Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Uruguay)

ARGENTINE

Des contacts à haut niveau ont été maintenus avec les autorités argentines, afin de créer une commission interministérielle pour l'application du droit international humanitaire. L'ensemble des participants à un séminaire organisé par le CICR le 28 mai (représentants des ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Défense, des Affaires étrangères et de l'Education, conseillers juridiques militaires de haut rang, professeurs et responsables de la Croix-Rouge) ont exprimé leur soutien à une telle commission. A la fin de l'année, il restait encore à mettre la dernière main à la version finale du projet, qui devait ensuite être soumis au président.

Le 2 décembre, un séminaire sur l'application du droit international humanitaire a été organisé par le CICR et le ministère de la Défense à l'intention des troupes argentines se préparant à rejoindre les forces de maintien de la paix des Nations Unies.

BOLIVIE

A la fin du mois de février, le délégué régional s'est rendu à La Paz, où il s'est entretenu avec le vice-président bolivien, avec les ministres de la Défense, de la Santé, de l'Intérieur et de la Justice, ainsi qu'avec des représentants du ministère des Affaires étrangères. Les discussions ont essentiellement concerné la création d'une commission interministérielle pour l'application du droit international humanitaire, idée qui recueillait l'appui de tous les interlocuteurs. Elles ont également permis de progresser vers la reconnais-

sance de la Commission internationale d'établissement des faits. Ces questions ont été à nouveau abordées en juin, lorsque le délégué général s'est rendu en Bolivie, où il a été reçu par le président, Jaime Paz Zamora, le vice-président et le président du Parlement. Il s'est également entretenu avec les ministres des Affaires étrangères et de la Défense, ainsi qu'avec les ministres adjoints de la Justice, de l'Intérieur et de la Santé. Les démarches concernant une invitation autorisant le CICR à visiter les détenus de sécurité ont progressé.

En juillet, un séminaire sur l'application du droit international humanitaire a été organisé conjointement par le CICR et le ministère de la Défense. Plusieurs autres réunions de diffusion ont été mises sur pied par le délégué régional, y compris un atelier pour les responsables de la diffusion de la Croix-Rouge bolivienne, au mois de novembre.

CHILI

Entre le 17 et le 28 août, les délégués ont visité 29 détenus de sécurité, dont six enregistrés pour la première fois, dans dix lieux de détention; ils leur ont distribué des secours d'appoint. Des visites supplémentaires ont été effectuées en janvier, en mai et en novembre dans certaines des prisons. Des délégués du CICR se sont également rendus cinq fois à Santiago pour des entretiens à haut niveau sur la création d'une commission interministérielle pour l'application du droit international humanitaire.

PARAGUAY

Des entretiens ont eu lieu avec les autorités du Paraguay sur la reconnaissance de la Commission internationale d'établissement des faits et sur la création d'une commission interministérielle pour l'application du droit international humanitaire.

URUGUAY

Le président du pays, Luis Lacalle, a annoncé le 12 mai la création d'une commission interministérielle pour l'application du droit international humanitaire. Cette décision fait suite à plusieurs missions du CICR à ce sujet. La commission a tenu sa première réunion le 5 août, en présence du délégué régional du CICR. Des représentants de la Croix-Rouge uruguayenne, membre à part entière de la commission étaient présents. L'Uruguay est le premier pays d'Amérique latine à créer une commission de ce type. Au 30 octobre, elle avait remis au ministère des Affaires étrangères un rapport recommandant sa constitution officielle et permanente, et élaboré par ailleurs un projet de loi sur l'emblème de la croix rouge.

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1992 AMÉRIQUE LATINE

Pays	Médical	Secours		Total
	(CHF)	(CHF)	(Tonnes)	(CHF)
Colombie	46 250	20 718	6,7	66 968
El Salvador	206 523	38 468	12,9	244 991
Guatemala	665	9 257	1,4	9 922
Nicaragua	101 877			101 877
Panama	3 863			3 863
Pérou	400 973	284 379	93,6	685 352
TOTAL	760 151	352 822	114,6	1 112 973